

FÉDÉRER

Le bulletin des psychologues et de la psychologie

50

octobre
2009



**Réseau de Recherches Fondées
sur les Pratiques Psychothérapeutiques :**
une opportunité pour les psychologues cliniciens

La Recherche et les Publications :
publier et ne pas périr (suite...)

**Défenseure des enfants et Commission
Nationale de Déontologie et de Sécurité :**
un recul du droit et des libertés



Fédération
Française des
Psychologues
et de Psychologie

SOMMAIRE

Editorial : La violence, un thème qui fédère les psychologues ?, *B. Guinot, B. Schneider* p.2

Actualité : La Défenseure des enfants et la Commission Nationale de Déontologie et de Sécurité supprimés abruptements : un recul du droit et des libertés ou une évolution ? *Bureau Fédéral* p.3-4

Appel : Psychologues travaillant en établissement de soins de suite et réadaptation, *M. Villamaux* p.4

Psychothérapie : Réseau de Recherches Fondées sur les Pratiques Psychothérapiques : une opportunité pour les psychologues cliniciens, *M. Thurin* p.5-7
Une opportunité qu'il convient de mieux appréhender, *B. Guinot* p.7-8

Librairie p.8

AEPU : La Recherche et les Publications : publier et ne pas périr (suite...) p.9-10

Agenda p.10

GIRÉDÉP : Union de forces vives, *M.-J. Robineau* p.11

NEPES : compte-rendu Malte/Oslo, juillet 2009, *F. Corman* p.12-13

Formations : Animateur de Groupes d'Analyse des Pratiques, Les Ecrits Professionnels du Psychologue, L'Année des Mauvaises Nouvelles p.14

Tarifs Adhésion p.15

Manifestations : Certification Europsy, Conférence de Consensus, Entretiens de la Psychologie, Advocacy, Travail de l'inconscient p.16-20

La FFPP p.21

Le mot de la Rédaction

Chères lectrices, chers lecteurs,

Vous avez été très nombreux à télécharger le numéro 49 de Fédérer sur le site internet, nous vous en remercions. Nous espérons que vous trouverez toujours beaucoup de satisfaction à nous retrouver tous les mois.

Des nouveautés sont encore en préparation...

Ce mois-ci voit un évènement majeur de la Fédération se préparer : le colloque "Aux Sources de la Violence". Un très beau programme, des surprises, une recette préparée avec soin pour passer trois journées riches et stimulantes.

Nous retrouverons des inédits de ces journées dans le numéro 51 de novembre.

Le comité de rédaction et toute la Fédération vous souhaite un mois d'octobre agréable et vous donne rendez-vous les 8, 9 et 10 octobre.

M. Dupont

Pour le comité de rédaction

Directeurs de la publication

Brigitte Guinot et Benoît Schneider

Rédactrice en chef

Mélanie Dupont

Comité de rédaction

Christian Ballouard, Anne Gayral,
Madeleine Le Garff, Marie-Jeanne Robineau,
Michaël Villamaux

N° ISSN 1961-9707

Siège social : 77 rue Decaen, Hall 10 - 75012 Paris

Tél/fax : 01 43 47 20 75

Bureaux : 71 av. Edouard Vaillant 92774 Boulogne-Billancourt cedex. Tél : 01 55 20 54 29

www.psychologues-psychologies.net / siege@ffpp.net

La violence : un thème qui fédère les psychologues ?



Brigitte Guinot,
psychologue, coprésidente de la FFPP



Benoît Schneider,
professeur de psychologie, coprésident de la FFPP

Le 3ème colloque de Psychologie et de psychopathologie de l'enfant de la FFPP intitulé « Aux sources de la violence, de l'enfance à l'adolescence », va ouvrir ses portes à la Mutualité, très peu de temps après la sortie de ce présent numéro de Fédérer.

Il doit connaître un très large succès, les inscriptions déjà enregistrées le confirment puisque nous attendons près de 2000 personnes.

Cette réussite n'est pas le fruit du hasard. Elle tient à la qualité de sa préparation, qualité organisationnelle et qualité scientifique. Mais elle tient surtout à la volonté de la FFPP de réunir tous les espaces de la psychologie en France montrant bien l'évolution des liens entre sphères marquées naguère par la tension et le conflit. Le comité scientifique et le comité d'organisation du colloque ont ici rempli leur mission : mettre chacun au travail, et dépasser les clivages et querelles théoriques.

Réussite qui tient aussi au sujet choisi, et qui a fait l'objet de discussions passionnantes et constructives en interne. La violence est un thème qui mobilise à plus d'un titre les psychologues. Elle les

interroge dans leurs pratiques, et ce sont leurs analyses qui essaieront d'enrichir ces pratiques et d'éclairer les nombreux et prestigieux partenaires institutionnels qui ont manifesté leur intérêt pour le colloque.

Réussite teintée d'ambivalence et que nous voulons souligner pour mieux la prendre en compte. Au-delà des critères énoncés plus haut, ce succès peut aussi être lu comme révélateur d'une interrogation liée à notre identité, professionnelle mais aussi citoyenne. Il y a quelques années la pétition « pas de zéro de conduite » a recueilli un nombre de signatures remarquable, dont celles de très nombreux psychologues. Au-delà de l'engagement ponctuel et factuel, nous nous devons, en tant que structure fédérant les psychologues, forte des identités plurielles de la communauté professionnelle, d'enrichir la réflexion à mener pour une prise en charge psychologique en lien avec notre éthique et notre déontologie.

C'est chose faite et nous remercions tous ceux qui y ont contribué.

La Défenseure des enfants et la Commission Nationale de Déontologie et de Sécurité supprimés abruptement : **un recul du droit et des libertés ou une évolution ?**

Deux projets de loi examinés le 9 septembre en Conseil des ministres visent à supprimer les autorités indépendantes suivantes : celle de la "Défenseure des enfants"(1) et celle de la "Commission Nationale de Déontologie et de Sécurité" (2). Un nouveau projet "Défenseur des droits"(3) englobera les missions jusque-là imparties à ces deux autorités. Revenons sur les prérogatives de ces deux instances qui ont en commun de donner la parole à ceux qui s'estiment lésés.

La Défenseure des enfants est une institution de l'Etat, qui a le statut d'Autorité indépendante « afin de pouvoir intervenir de façon neutre et impartiale en faveur des enfants dont les droits ne seraient pas respectés ». Souvent identifiée à la personne qui en assure la responsabilité (la Défenseure des enfants, actuellement Madame Dominique Versini, qui a succédé en 2006 à Madame Claire Brisset), cette institution de l'Etat dispose de prérogatives multiples, comme recevoir et traiter des réclamations individuelles (droits de l'enfant non respectés et situations non résolues de manière satisfaisante par les structures ou organismes compétents), proposer des modifications de textes législatifs, réglementaires ou de pratiques afin d'apporter des solutions à des dysfonctionnements collectifs, ou encore rendre des avis sur tous les projets de loi qui concernent les mineurs. La Défenseure des enfants a également pour mission de développer des actions de formation et d'information. Tous les ans, elle remet au Président de la République et au parlement un rapport d'activité comprenant une partie thématique.



La Commission Nationale de Déontologie et de Sécurité (CNDS), créée en 2000 sous le gouvernement Jospin, est elle aussi une institution de l'Etat au statut d'autorité indépendante. Elle veille au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire, qu'il s'agisse de professions publiques ou privées. Ni tribunal ni conseil de discipline, c'est un lieu de recours et de contrôle. Elle peut être sollicitée par tous, mais toujours sur saisine d'un parlementaire. Ses moyens juridiques sont très importants : le secret professionnel ne peut lui être opposé. Ainsi, tout refus de lui répondre constitue une infraction pénale. Elle peut exiger renseignements ou documents et effectuer une visite dans les locaux professionnels. Elle peut saisir les autorités hiérarchiques ou les autorités judiciaires, si elle constate des manquements à la déontologie ou une infraction pénale. Elle produit un rapport annuel qu'elle remet au Président de la République, dont la lecture fait état d'un grand nombre de dysfonctionnements des services visés. Elle peut également publier un rapport spécial au Journal Officiel si elle estime ne pas avoir reçu de réponse appropriée des autorités administratives dans le cadre d'une affaire particulière. Elle ne peut, en revanche, intervenir dans le cadre d'une instruction en cours. Si ses moyens juridiques sont conséquents, la commission souffre d'un sous financement qui entrave sa mission.

La disparition de ces deux institutions a été programmée dans le projet de loi constitutionnel voté le 3 juin 2008. L'article 31 a créé un poste de «Défenseur des droits» (appelé initialement «Défenseur des droits des citoyens»). L'objet de cette institution est de renforcer et de donner plus de cohérence et de lisibilité à la protection des droits et des libertés des citoyens en la dotant de pouvoirs renforcés sans toutefois définir précisément le périmètre d'activité de son action qui devrait porter « sur une approche pragmatique et progressive ».

La mise en place de cette institution nouvelle n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les principaux intéressés, en particulier les deux institutions dont la suppression est programmée. L'une et l'autre ont été mises devant le fait accompli.

Appel

Madame Versini, actuelle « Défenseure des enfants » a réagi vigoureusement. Elle a été rejointe par un grand nombre d'associations ou de politiques qui tous dénoncent le caractère autoritaire du mode opératoire. La revue de presse sur ce sujet est vigoureuse et engagée : « *recul* », « *nouveau recul des droits de l'homme* », « *recul des droits et des libertés fondamentales* », « *affaiblissement des droits des enfants* », « *mauvais coup contre la protection de l'enfance* », « *inacceptable régression de l'Etat de droit* »...

La Ligue des droits de l'Homme (LDH), dans son communiqué, résume parfaitement la situation : « *Sans doute l'actuelle Défenseure des enfants a-t-elle déplu en prenant au sérieux la défense des enfants et de leurs droits, comme la Commission nationale de déontologie des forces de sécurité avait eu le tort de reconnaître l'existence de violences policières, ce qui lui avait valu naguère une tentative d'étranglement budgétaire. La punition sera donc la même pour ces deux autorités trop indépendantes : elles disparaissent au profit du Défenseur des droits prévu par la récente révision constitutionnelle, institution généraliste et donc moins gênante* ».

Nous avons rencontré il y a deux ans les collaborateurs de Madame Versini. L'objet de la rencontre était bien sur de lui présenter la FFPP, ses travaux, ses engagements et ses missions. Nous avons particulièrement plaidé pour une meilleure visibilité des psychologues, qui d'après nous n'étaient pas suffisamment marquée dans les travaux et les rapports de la Défenseure des enfants. Nous avons proposé notre collaboration par l'apport technique de professionnels reconnus par la communauté professionnelle pour leurs compétences sur les sujets traités. Madame Versini a accepté à deux reprises de participer (octobre 2007 et octobre 2009) aux colloques de Psychologie et de psychopathologie de l'enfant de la FFPP. Nous y avons reconnu une contribution à la reconnaissance de l'apport des psychologues en même temps que nous étions honorés de l'audience donnée par ce contexte aux missions défendues.

**Pour la FFPP,
le bureau fédéral.**

(1) <http://www.defenseurdesenfants.fr/>

(2) <http://www.cnds.fr/>

(3) <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-organique-projet-loi-relatifs-audefenseur-droits.html>

(4) http://fr.wikipedia.org/wiki/Defenseur_des_enfants

Chers collègues,

Ce message s'adresse tout particulièrement aux personnes qui travaillent dans un **établissement de soins de suite et réadaptation (SSR)**.



L'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) sous la tutelle des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale vient de lancer un groupe de travail pour la refonte de la nomenclature des actes de rééducation-réadaptation, le catalogue utilisé pour décrire l'activité dans les établissements de soins de suite et de réadaptation. Ce travail s'inscrit dans le projet plus général de la mise en place en SSR de la tarification à l'activité (T2A). Pour mener à bien ce travail, l'ATIH a besoin de connaître au mieux l'activité de l'ensemble des intervenants SSR.

Concernant les psychologues, de nombreuses zones d'ombre restent à éclaircir. Pour permettre une plus grande exhaustivité du relevé, nous souhaiterions recueillir un maximum d'information sur les actes effectués par les psychologues en SSR.

Alors, si vous travaillez en SSR, n'hésitez pas à nous envoyer, à l'adresse suivante michael.villamaux@ffpp.net, une description aussi fine que possible des actes que vous réalisez au quotidien dans votre travail. La durée de l'acte, les caractéristiques des personnes prises en charge (âge, pathologies, etc.), les tests utilisés, sont autant d'informations qui nous permettront de donner aux responsables de l'ATIH une vision claire de l'activité des psychologues.

Très cordialement,

Michaël Villamaux
Bureau Fédéral de la F.F.P.P.
michael.villamaux@ffpp.net

En publiant l'article proposé par Monique Thurin, la FFPP poursuit la réflexion sur une question longtemps restée taboue et qui concerne l'évaluation des pratiques psychothérapeutiques, voire psychanalytiques.

Nous avons déjà évoqué ces questions dans deux articles de Philippe Grosbois dans *Fédérer* (n° 32 et 33). L'ouvrage récent "L'évaluation des psychothérapies et de la psychanalyse" (sous la direction de Georges Fischman, chez Dunod) aborde également la question sans langue de bois.

Pour ceux qui souhaitent plus d'informations sur ce réseau :

<http://www.techniques-psychotherapiques.org/Reseau/CommuniqueSem250408.html>

forum dédié aux questions du réseau à propos des techniques psychothérapeutiques

<http://193.49.126.9/Phorum5/list.php?11>

Réseau de Recherches Fondées sur les Pratiques Psychothérapeutiques : une opportunité pour les psychologues cliniciens

Introduction

Depuis maintenant plus d'un an, le Réseau de Recherches Fondées sur les Pratiques Psychothérapeutiques est en marche. Plus de deux cent cliniciens se sont engagés dans les études dont la moitié sont des psychologues.

Pourquoi est-ce une opportunité de rejoindre ce réseau ? Pour une large part, c'est que le travail réalisé par les thérapeutes est très mal connu, notamment en France où très peu d'études, sinon aucune ne montre comment les psychothérapies marchent. Partons de ce constat :

1. Les pratiques psychothérapeutiques sont les traitements les plus utilisés pour aborder la souffrance psychique des patients qui viennent consulter. Elles sont plurielles et dépendent de la compétence acquise au cours de l'expérience et d'une formation rigoureuse des cliniciens.

2. Les psychothérapies, même si leur efficacité n'est pas niée, sont souvent reléguées comme appoint à un traitement pharmacologique. Quelle est la part réelle de cette efficacité dans l'amélioration du patient ?

3. L'approche psychothérapeutique est un travail

passionnant et difficile.

Les échanges proposés dans le travail du Réseau avec des pairs constituent une véritable discussion clinique. Les objectifs sont d'une part de promouvoir les approches psychothérapeutiques en montrant des résultats à partir des changements sur l'évaluation de cas suivis sur une année. D'autre part, de participer à l'amélioration des pratiques, tant par les échanges entre les cliniciens que par la rigueur que nécessite, par exemple, la réalisation d'une formulation de cas telle que nous la proposons ci-dessous. En cela, cette recherche prolonge et enrichit la recherche conceptuelle.

De quoi s'agit-il ?

Quels patients dans les études ?

Le protocole du Réseau repose sur une méthodologie construite au cours de plusieurs années à partir d'études pilotes. Elle peut s'appliquer à tous les types de psychothérapies. Cependant, s'agissant d'une réponse à un appel d'offres Inserm, ce réseau s'inscrit actuellement dans un temps limité (deux années), et un choix dans les pathologies abordées a dû être fait. Les études sont réalisées à partir de trois thèmes complexes :

- processus de développement dans l'autisme et les dysharmonies chez l'enfant ;
- psychothérapie des patients borderline et interventions psychothérapeutiques dans les processus de passage à l'acte ;
- interventions non médicamenteuses dans les troubles du comportement et la dépression de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés.

Quels cliniciens pour ces études ?

Pour devenir membre du réseau et participer aux études, le clinicien doit accompagner en psychothérapie, durant une période d'une année, un patient répondant aux critères ci-dessus. Il s'engage à suivre la méthodologie qui se décompose ainsi :

A. Méthodologie concernant le suivi du patient

À partir du temps T (soit un début de psychothérapie, soit une psychothérapie en cours), le psychothérapeute prend en notes extensives les trois premières séances qui serviront de base à l'évaluation. Puis trois nouvelles évaluations seront

faites à 2 mois, 6 mois et 12 mois où deux séances sont prises à nouveau en notes extensives.

Pourquoi des notes extensives ? La méthodologie proposée dans le réseau repose sur des études pragmatiques de cas, c'est-à-dire des études en situations naturelles. De ce fait, les évaluations ne doivent pas interférer dans le cours de la séance et c'est à partir de données cliniques écrites que les grilles seront remplies par le clinicien et les pairs. Nous y reviendrons. C'est donc au final sur une évaluation d'une dizaine de séances de psychothérapie prises à des temps différents que les changements qui se sont produits pourront être appréhendés à partir de trois principaux types d'outils :

- La *formulation du cas*, la ligne de base des évaluations pour les trois pathologies concernées. Il s'agit d'établir un diagnostic psychopathologique du patient qui conduit à formuler des objectifs et une stratégie pour les atteindre. Elle est proposée en quatre points dans la méthodologie de réseau :

1. Problèmes actuels du patient et leur place dans le contexte de sa situation de vie actuelle, de son histoire et de son développement.

2. Facteurs non dynamiques qui peuvent avoir contribué à son problème (génétiques, périnataux, sociaux, pathologies, ...).

3. Intégration synthétique des données disponibles

ouvrant à une interprétation des facteurs précipitant et des influences qui maintiennent les problèmes de la personne. Éléments favorables ; éléments repérés comme manquant.

4. Première définition du but et des objectifs intermédiaires de la psychothérapie et de la stratégie pour les atteindre (modalité psychothérapique utilisée).

- Les outils évaluant la *sévérité des symptômes et le fonctionnement* du patient (Echelle Santé-Maladie (ESM, Luborsky, 1975), Echelles de Fonctionnement psychodynamique (EFP, Hoglend et al., 1997) pour le pôle des patients borderline et celui des patient Alzheimer et apparentés ; l'ECAR-T (Barthélémy, Lelord, 1997) et la Grille de Repérage des Etapes Evolutives de l'Autisme Infantile (GREEAI, Haag et al., 1995) pour le pôle autisme). L'évaluation du fonctionnement va être établie à partir d'indicateurs qui ont été ciblés pour chacune

des pathologies concernées, par exemple

o pour le pôle Alzheimer et borderline : *autonomie, gravité des symptômes et comportements pathologiques, malaise et détresse subjective, conséquences de l'état du patient sur l'entourage, utilisation de ses capacités par le patient, qualité des relations interpersonnelles du patient, ampleur et profondeur des intérêts du patient, expression et tolérance affective, résolution de problème affirmation et capacité d'adaptation ;*

o pour le pôle autisme : *autonomie, gravité des symptômes, malaise et détresse subjective, conséquences de l'état de l'enfant sur l'entourage, utilisation par l'enfant de ses capacités notamment dans le jeu, l'apprentissage et le langage, qualité de la communication, exploration de l'espace et des objets, nature et diversité des intérêts de l'enfant, expression et tolérance émotionnelle, sens de l'humour, résolution de problème et capacité adaptation.*

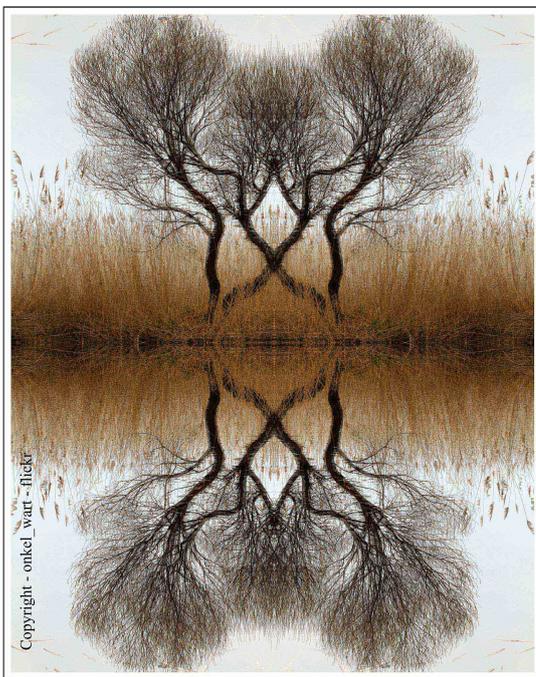
Ces indicateurs permettent donc d'appréhender des évolutions intrapsychiques et intersubjectives, et de prendre en compte des indices de santé. Les outils qui permettent de les recueillir sont très proches de la clinique et simple à utiliser.

- Un outil d'évaluation du *processus*. Le même instrument est utilisé dans sa version française pour adultes (PQS) et pour enfants (CPQ). Cet instrument décrit le processus de la thérapie à partir de 100 items. Chaque item est conçu

pour être observable, éviter les références à une théorie spécifique. Il est destiné à être en grande partie neutre et à pouvoir être utilisé pour n'importe quelle thérapie. Il permet de représenter un éventail d'interactions thérapeutiques et notamment de caractériser systématiquement les interactions thérapeute-patient. L'étude des processus de changement, à partir de l'évolution des configurations caractéristiques de la thérapie, n'est pas seulement une comparaison de tableaux statiques, mais prend en compte la dynamique de leur variation dans leur contexte d'expression.

B. Méthodologie concernant les évaluations

Un des points importants des études est que le clinicien participe aux évaluations. Cela lui permet d'approfondir la connaissance du processus de la psychothérapie qu'il conduit et de ses résultats. Il



travaille avec deux autres cliniciens, ce qui permet de promouvoir la discussion clinique et d'obtenir une validité « inter juges », c'est-à-dire que les codages des différents instruments peuvent être validés, non seulement par le clinicien en charge du patient mais également par deux de ses pairs. C'est ainsi que chaque clinicien engagé dans les études constitue avec deux autres cliniciens un *groupe de pairs*. Les deux autres pairs entrent également un de leur patient dans les études et suivent la même démarche. Ainsi, un groupe de pairs est composé de trois cliniciens qui ont en psychothérapie trois patients dont les données cliniques seront évaluées par chacun et validées au cours de réunions de discussion, ces réunions pouvant se tenir en présence ou par internet (via skype).

Pour faciliter le suivi de la méthodologie, un livret d'évaluation a été réalisé. Il est donné au clinicien dès l'engagement dans les études ainsi que les instruments d'évaluation et la méthodologie pour les remplir. Par ailleurs, plusieurs numéros de *Pour la Recherche* sont consacrés au réseau dont trois concernent spécifiquement chacun des pôles. Ces numéros sont en ligne à l'adresse suivante : <http://www.psydoc-france.fr/Recherche/PLR/>

Ils sont également disponibles sur papier sur demande à ffp@internet-medical.com.

Une fois réalisées, les évaluations sont envoyées pour être saisies dans une base de données anonyme en attendant d'être analysées. Pour l'anonymisation des données le clinicien reçoit également un code pour lui et un code pour son patient.

Quelles sont les retombées attendues ?

Les retombées attendues sont à plusieurs niveaux. Leur impact sera à la mesure du nombre des études engagées qui permettra d'objectiver des résultats et de montrer comment ils sont obtenus.

Quatre niveaux peuvent déjà être appréhendés :

- Susciter des interrogations scientifiques dans le milieu des psychothérapies et produire de nouvelles connaissances ;
- Inclure les acteurs de terrain dans la recherche ;
- Améliorer la qualité des soins à l'aide de procédures d'évaluations reproductibles et la réflexion sur leurs résultats ;
- Valoriser la recherche sur les psychothérapies par des publications scientifiques internationales.

Pour conclure, quelques informations

Le Réseau de Recherche Fondées sur les Pratiques Psychothérapeutiques s'est constitué à la suite d'une réponse à un appel d'offres Inserm (2007). Il est sous la responsabilité de l'Unité 669 et de la Fédération Française de Psychiatrie dont les coordonnateurs sont Bruno Falissard, directeur de l'U669 et Jean-Michel Thurin, Président du collège scientifique de la FFP et membre de l'U669, tous deux cliniciens-chercheurs.

Il reçoit des subventions de l'Inserm et de la Direction Générale de la Santé. Ces subventions permettent le traitement des données mais rendent également possible les réunions avec les participants qu venant de toute la France peuvent bénéficier d'un dédommagement de leurs déplacements.

Les études ont démarré le 1er octobre 2008. L'inclusion des patients reste ouverte. Si vous êtes intéressé, prenez contact mthurin@techniques-psychotherapies.org

Vous pouvez consulter également le site dédié au réseau à l'adresse suivante : <http://www.techniques-psychotherapies.org/Reseau/>

Pour en savoir plus sur la méthodologie de l'évaluation des psychothérapies suivant le protocole proposé et dans le contexte international, vous pouvez vous référer à l'ouvrage « Evaluer les Psychothérapies » (Thurin JM & Thurin M, Dunod, 2007).

Monique Thurin

Psychologue clinicienne

Dr en Sciences du langage

Comité de pilotage du RRFPP

mthurin@techniques-psychotherapies.org

Une opportunité qu'il convient de mieux appréhender :

Notons que l'évaluation est au cœur des pratiques professionnelles de la santé. La HAS (Haute autorité santé) est le maître d'œuvre des EPP (évaluation des pratiques professionnelles) suite logique des recommandations des bonnes pratiques. On peut donc raisonnablement penser que l'évaluation des pratiques professionnelles de l'activité psychothérapeutique, une fois le titre de psychothérapie défini légalement s'inscrira logiquement dans les travaux de la HAS. Notons également l'évolution de la recommandation à la mise en place d'une psychothérapie dans

plusieurs recommandations de la HAS.

Le Réseau de Recherches Fondées sur les Pratiques Psychothérapiques constitue de fait un préalable intéressant. C'est le premier réseau de ce type créé en France, il est coordonné par l'unité Inserm 669 et la Fédération française de psychiatrie. La question de savoir si la participation des psychologues à ce réseau est une opportunité (titre de l'article de madame Thurin) est une vraie question. Rappelons que les psychologues ont toujours rappelé le danger de glissement du titre de psychothérapeute vers un métier avec en corollaire l'application d'une technique. La mise en place de ce réseau et la rigueur scientifique qui l'accompagne, s'inscrit dans le droit fil de ce que Philippe Gosbois rappelait : *"Les recherches sur les psychothérapies menées depuis de nombreuses années dans les pays anglo-saxons et nord américains sont introduites timidement depuis une quinzaine d'années en France. Elles ont permis de montrer la validité des méthodes psychothérapiques, quel que soit leur support technique et de vérifier les données acquises par l'expérience. Elles sont surtout fécondes du fait des questions qu'elles renvoient aux praticiens par la dialectique qu'elles permettent d'établir entre démarche clinique et rigueur scientifique..."* (Fédérer 33 page 8-9).

Alors oui, l'opportunité est réelle pour les psychologues et le fait de savoir qu'ils représentent plus de la moitié des participants du réseau est somme toute une nouvelle intéressante. Ils participent ainsi à l'idée que l'exercice de la psychothérapie ne doit pas devenir un métier au risque alors de contribuer à inscrire « *la psychothérapie dans les différentes politiques de santé, notamment dans le domaine de l'hygiène mentale. Ceci soulève des problèmes éthiques, notamment les risques de normalisation et de contrôle social de la population bénéficiant d'un traitement psychothérapique* » (P. Grosbois, Fédérer 33 page 8-9).

Brigitte Guinot

Librairie

Ce mois-ci dans
Le journal des psychologues
n° 271 - octobre 2009

La psychologie communautaire



Ce mois-ci dans
Sciences Humaines
n° 208 - octobre 2009

L'enfant violent. De quoi parle-t-on vraiment?



Vient de paraître dans
La revue internationale de l'éducation familiale,
n° 25 - 2009

Adoptions et évolutions sociétales

Présentation du dossier par Benoît Schneider

La Recherche et les Publications : publier et ne pas périr (suite...)

Suite aux invitations lancées par la FFPP (et A E P U) aux responsables de revues signataires d'un texte adressé à Mme la présidente de la 16^e section CNU le 2 février 2009, et après concertation, les responsables de l'AERES sont interpellés par un courrier collectif qui vise le soutien et la reconnaissance des revues de psychologie de langue française, et au-delà la défense de la recherche et de la formation en psychologie.

Ce courrier figure sur le Forum de la FFPP. Il sera publié dans les revues ou sur les sites des revues signataires.

Il est signé au 29 septembre par 43 revues.

Il est proposé pour adhésion à toutes les revues qui acceptent de le soutenir et dont la liste sera actualisée et publiée sur le forum du site de la FFPP.

Forum : www.psychologues-psychologie.net/forum/
 (voir : *Fédérer*, n°43, janvier 2009 et n°44, février 2009).

A M. J.-F. DAIHNAUT
 Président de l'AERES

À M. Patrice BOURDELAIS
 Délégué scientifique, coordinateur sciences
 humaines et sociales - section 2
 AERES

Monsieur le président,
 Monsieur le délégué scientifique,

Nous soussignés, directrices et directeurs de revues de psychologie de langue française évaluées par l'AERES – soit en les classant, soit en les ignorant –, réunis à l'initiative de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP) et de l'A E P U (Association des Enseignants-chercheurs en Psychologie, membre de la FFPP), sommes désireux d'entrer en dialogue avec vous en raison des effets d'une telle évaluation qui leur porte préjudice à plus d'un titre, et porte préjudice à la psychologie de langue française en général.

Les instances nationales ayant pour mission l'évaluation des activités des unités de recherche

(AERES) ou des chercheurs (CNU) sont amenées à recourir à l'élaboration de critères et d'indicateurs. Chacune de ces instances répond à ses missions propres, mais, de fait, interdépendantes, et pour l'une et l'autre, la question des publications dans les revues spécialisées, du principe et des modalités d'évaluation des revues, est devenue particulièrement sensible.

Or les responsables de revues constatent :

- l'absence de clarté et de transparence concernant la construction et l'application des critères qui président au classement des revues, tel qu'établi par l'AERES. La plupart d'entre elles n'ont été ni informées du processus évaluatif, ni sollicitées au cours de celui-ci. Plus surprenant encore, le processus a été mis en place sans qu'elles n'aient requis l'intervention de l'AERES. Or, ces revues n'appartiennent pas au service public de recherche, elles ne sont éditées ou subventionnées ni par le CNRS, ni par l'INSERM, ni par les Universités et elles n'ont pas pu faire l'objet d'une commande par l'un de ces grands organismes. Leurs directeurs peuvent légitimement se questionner sur le fondement en droit de la mission que s'est attribuée une instance publique, qui a pour objectif l'évaluation des équipes de recherche, des chercheurs et enseignants-chercheurs, mais non l'évaluation d'entités privées comme les revues.

- l'usage mécanique du facteur d'impact comme critère majeur de reconnaissance des revues. Vous savez que ce critère est tout à fait contestable et contesté tant en France que dans d'autres pays et par des instances aussi honorables que l'Académie des Sciences. Or la répercussion, par vos soins, de ce seul paramètre, auquel les éditeurs ne sont pas tenus de souscrire, a des conséquences négatives de tous ordres aux plans scientifique, sociétal, professionnel et financier.

- l'omnipotence de l'anglais comme vecteur de communication scientifique ou l'usage fait de cette omnipotence dans les critères d'évaluation. Les conséquences scientifiques en sont, d'abord, qu'aucune revue française ne peut être classée en A en raison de l'audience restreinte de la langue française. De ce fait, les laboratoires reconnus, les chercheurs et les enseignants-chercheurs n'ont d'autres choix que de se tourner vers des revues

internationales anglophones. Les sociétés savantes ou associations professionnelles qui sont liées à nos revues se trouvent, de ce fait, elles-mêmes dévalorisées, avec le risque de voir se désagréger le tissu scientifique qu'elles entretiennent. La réduction de supports de diffusion de résultats scientifiques, pour laquelle l'usage de la langue française est un critère obligé, conduit à une réduction des champs de connaissances (savoirs sous-disciplinaires, approches pluridisciplinaires), à un moindre accès aux connaissances scientifiques actualisées pour les praticiens et les destinataires de la diffusion du savoir. Il porte ainsi atteinte à la visibilité et la notoriété de la psychologie dans sa pluralité, en France et dans de nombreux pays, pas seulement francophones.

Nous nous adressons donc à vous pour envisager un échange permettant d'examiner les conditions dans lesquelles les décisions qui relèvent de vos responsabilités peuvent être redéfinies, pour ce qui a trait aux revues..

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Délégué Scientifique, nos salutations les meilleures.

Premiers signataires :

Liste des revues signataires actualisée au 29 septembre.

ANAE Approche Neuropsychologique des Apprentissages, Analyse Freudienne Presse, Bulletin de Psychologie, Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, Cahiers de psychologie clinique, Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, Clinique lacanienne, Connexions, Devenir, Dialogue, Empan, Enfance, Enfance et adolescence, Enfances & PSY, Essaim, Figures de la psychanalyse, Insistance, Intellectica, Journal des Thérapies Comportementales et Cognitives, Journal Français de Psychiatrie, Le Coq-Héron, l'En-Je lacanien, La lettre de l'enfance et de l'adolescence, Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence, Orientation scolaire et Professionnelle, Psychanalyse, Psychologie clinique, Psychologie Clinique et Projective, Psychologie & Neuropsychiatrie du Vieillessement, Psychologie de l'interaction, Psychologie du Travail et des Organisations, Psychotropes, Reliance, Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe, Revue internationale de l'éducation familiale, Revue Internationale de Psychologie Sociale, Savoirs et clinique, Spirale Sud/Nord - folies et cultures, Le Travail Humain, Travailler, VST - Vie Sociale et Traitements.

La liste actualisée des revues signataires est publiée sur le site de la FFPP/Forum : www.psychologues-psychologie.net

À cette lettre, destinée à l'AERES, nous donnons la plus large diffusion, notamment :

- à la Conférence permanente du CNU, au bureau de la 16e section du CNU,
- aux grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRIA, INRETS),
- à l'Académie des sciences morales et politiques, à l'Académie des sciences, aux sociétés savantes,
- aux organisations et syndicats d'enseignants-chercheurs et de chercheurs
- à Évaluation de la recherche en SHS (Revue.org), Fabula.org.

Pour tout contact : siege@ffpp.net

Agenda

FFPP

- **16 octobre -10-12h**
réunion des responsables de revues en psychologie avec l'AEPU - Boulogne, Institut de psychologie
- **23 octobre - 14-17h**
réunion des responsables de licences de psychologie et des Dr d'UFR et de département de psychologie avec l'AEPU - Boulogne, Institut de psychologie
- **24 octobre - 10h et 14h**
GIRÉDÉP, invitation des grandes centrales syndicales : Maison des associations, 12^{ème} réunion GIRÉDÉP
- **29 et 30 octobre**
Congrès psychologie communautaire à Paris
- **7 novembre**
10h à 12h : Groupe Education Nationale
14h à 17h30 : GIRÉDÉP
- **20 novembre**
Réunion comité organisation Entretiens (10h30-12h30 café Félix / 14 h à 16 h : maison des associations, 12^{ème})
- **21 novembre**
journée COFRADEC



Retrouvez l'agenda des manifestations de la psychologie sur le site internet de la FFPP
www.psychologues-psychologie.net

UNION DE FORCES VIVES : le GIRÉDÉP

La volonté de la FFPP exprimée (à l'occasion de la table ronde organisée par le Journal des Psychologues lors de son Forum) en faveur de l'ouverture et de la coopération entre les organisations, a contribué à ce que depuis février 2007, les organisations de psychologues travaillent, entre autres, sur deux axes complémentaires :

- . la révision des articles du code de déontologie qui était prévue dès son adoption en 1996 par 26 organisations de psychologues,
- . la réflexion pour donner à ce même code une valeur juridique.

La réécriture des articles du code de 1996 est en voie d'achèvement et une première approche a été proposée à la réflexion des organisations et de leurs adhérents. Une consultation plus large sera certainement proposée à la communauté des psychologues qui pourra apporter sa contribution à ce travail de mise à jour d'un code qui se doit d'évoluer et de s'intéresser aux techniques nouvelles, aux exigences de la profession et de sa discipline.

Pour ce qui est de la valeur juridique à donner au code, après une phase exploratoire comportant des consultations d'avocats, un recueil de textes regroupés dans un bulletin spécial publié par la FFPP : Réglementer la déontologie des psychologues - Pourquoi ? Comment ? (largement diffusé), des conférences débats dans les régions, des débats internes, les adhérents des organisations constituant ce groupe de travail, ont été consultés. Ils se sont largement prononcés pour privilégier la mise en oeuvre d'une démarche en faveur du code réglementé et donc pour rejeter la mise en place d'un ordre des psychologues.

Une fois les consultations achevées le groupe de travail qui avait mené à terme son mandat d'investigation s'est dissout. Une nouvelle mission : rendre réglementaire le code de déontologie des psychologues a entraîné la création du GIRÉDÉP (Groupe Inter organisationnel pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues).

Force est de constater que la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP) et la Société Française de Psychologie (SFP) ont uni leurs forces pour avancer ensemble pour que le Code de déontologie des Psychologues soit réglementé et puisse être soit opposable soit en appui dans la relation au quotidien entre employeurs, psychologues et usagers.

Les organisations membres et les membres

individuels de la FFPP, les organisations de la SFP et les organisations plus modestes de Psychihos et du SNPsyEN, conscientes qu'il était nécessaire de consulter plus largement les psychologues avant d'enclencher leur action, ont décidé d'inviter le samedi 24 octobre à une réunion les grandes centrales syndicales et les organisations de psychologues intéressées pour débattre et s'associer, si elles le souhaitent, à leur démarche. Pour mieux expliquer leurs attentes, elles ont succinctement mais clairement énoncé pourquoi leur choix en faveur de la réglementation du code primait sur la mise en place d'un ordre en proposant l'argumentaire suivant :

- En faveur de la réglementation de la déontologie
- Renforcer la loi de 1985 et celle de l'inscription obligatoire sur les listes ADELI,
- Donner valeur légale à la déontologie pour pouvoir légitimer son application dans les institutions où exercent les psychologues,
- Garantir la protection du public des mésusages de la psychologie par la loi commune,
- Garantir légalement la déontologie des psychologues dans le cadre de leur exercice professionnel,
- Donner à la profession le choix de son devenir,
- Affirmer le respect du droit du travail pour tous, Pourquoi ne pas choisir un Ordre des psychologues ?
- Avec la création d'un Ordre, risque de confusion des pouvoirs et dessaisissement des psychologues quant à leur devenir,
- Risque d'hégémonie du ministère de la santé et du champ du médical sur la psychologie,
- Déresponsabilisation des psychologues et perte de leur autonomie professionnelle au profit d'un fonctionnement autoritaire,
- Mise à l'écart du monde universitaire,
- Risque de confusion entre les questions déontologiques et les querelles de positions théoriques,
- Illusion que l'Ordre réglerait les querelles théoriques et les conflits relevant du droit du travail ; les derniers Ordres créés sont aujourd'hui attaqués par les professionnels eux-mêmes,
- Avec un Ordre, cotisation individuelle obligatoire pour exercer.

La profession a su se mobiliser pour légiférer sur l'usage professionnel du titre de psychologue, pour bâtir un code de déontologie qui treize ans après son adoption constitue l'ossature de la profession. Se mobilisera-t-elle pour que son code ait valeur juridique ? Se mobilisera-t-elle contre un Ordre en prenant exemple sur les professionnels auxquels un Ordre a été imposé et qui aujourd'hui ne peuvent que manifester leur mécontentement confrontés qu'ils sont à l'abus de pouvoir dont ils sont les victimes ?

Marie-Jeannine Robineau

Compte-rendu Malte / Oslo juillet 2009

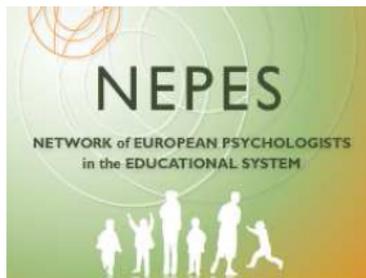
Network of European Psychologists
in the Educational System
www.nepes.eu

MALTE

Réunion des représentants nationaux.

16 représentants nationaux sur 19 y étaient présents:

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, République Slovaque, République Tchèque, Royaume Uni, Suisse, ISPA



Le nouveau comité exécutif y a été élu : Marianne Kant Schaps (Belgique), Helen Bakker (ISPA), Almüt Bärwolff (Allemagne), Poul Skaarup Jensen (Danemark), Francine Corman (France), Olanda Momcilovic (Pays Bas), Eva Gajdosova (République Slovaque).

Le bilan des actions, le bilan financier et le projet d'orientation ont été adoptés à l'unanimité.

L'échange sur les psychologues exerçant en établissements secondaires en Europe a été riche. Suite à la demande de Roger Lécuyer (FFPP), chaque représentant a reçu un questionnaire avec les questions suivantes :

- Quelles sont les missions du psychologue dans les établissements secondaires ?
- Comment est organisée l'orientation professionnelle dans votre pays ?
- Que pensez vous du rôle des psychologues de l'éducation dans ce domaine ?
- Est-ce que les psychologues de l'éducation offrent des conseils d'orientation professionnelle à l'école primaire ?

Beaucoup des représentants avaient envoyé leurs réponses avant cette réunion. Celles-ci ont été rassemblées dans un document de synthèse qui sera complété avec les contributions manquantes et les recommandations européennes parues à ce sujet.

Nous travaillons à une publication au niveau européen. En France, un projet d'article commun avec Roger Lécuyer est en cours. Il pourrait faire l'objet d'une publication dans nos revues respectives.

Conférence publique du NEPES

- Olanda Momcilovic représentera le NEPES lors de la conférence 'The forgotten children' organisée par l' EUFAMI (European Federation of Associations of Families of Mentally Ill People) à Vilnius 26 et 27 Novembre 2009. Grâce aux contributions des représentants nationaux, Olanda présentera ce qui prévu dans les différents systèmes éducatifs européens en faveur des enfants dont les parents souffrent de maladies mentales.

- Bonnie Nastasi en collaboration avec le NEPES : projet CRED PRO (Child Rights Education for Professionals). Bonnie Nastasi (université de Tulane- USA) et Stuart Hart sont responsables d'un groupe de travail concernant les droits de l'enfant au sein de l'ISPA. En collaboration avec l'université de Bratislava, une conférence sera organisée les 3 et 4 décembre 2009 sur ce thème et un programme de formation COMENIUS pourrait commencer en mai 2010 pour des psychologues scolaires européens. Ceux-ci, par la suite, pourront à leur tour former d'autres psychologues et professionnels de l'enfance.

Relations NEPES / ISPA

- A de nombreuses reprises et en particulier lors de l'allocution d'ouverture, le NEPES a été mis à l'honneur par les organisateurs du congrès et ses membres actifs.

- Rencontre avec le comité européen de l'ISPA : chacun a présenté ses différentes activités. De nombreux liens existent entre ce comité et le NEPES. Les soutiens réciproques et échanges d'information sont effectifs. Si nos objectifs principaux sont communs, nos actions sont complémentaires à différents niveaux.

OSLO

Le 11 juillet 2009, lors de l'assemblée générale de l'EFPA, Marianne Kant Schaps a présenté les rapports d'activités et financier ainsi que le projet d'orientation du NEPES. Ceux-ci ont été approuvés

et le NEPES est maintenant un groupe de travail de l'EFPA !

ACTUALITES DU N.E.P.E.S.

- Le projet ESPIL (European Psychological Service for Lifelong Learning) vient d'être accepté par la Commission Européenne. Il permettra de faire un état des lieux de la formation et des fonctionnements des psychologues travaillant dans les systèmes éducatifs européens, d'évaluer leur impact concernant la formation tout au long de la vie en référence à la résolution de 2004 du conseil européen « renforcer les politiques, systèmes et pratiques dans le champ de la guidance tout au long de la vie en Europe ». Les psychologues qui interviennent dans les établissements scolaires apportent guidance et accompagnements tout au long de la vie grâce à leurs interventions auprès des élèves et leurs familles mais aussi lors des formations qu'ils apportent aux enseignants. Ce projet a aussi pour but d'informer les différentes associations nationales et régionales des politiques européennes dans le domaine de l'éducation et la formation, de les encourager à étudier ce que cela implique pour les psychologues des écoles. Cela devrait permettre de faire des propositions concrètes auprès des responsables européens concernant l'harmonisation au sein de la

communauté européenne de notre formation, notre statut et nos fonctionnements à partir des meilleures pratiques professionnelles que révélera cette enquête.

calendrier 2009 /2010

- 30 et 31 Octobre 2009 : Second National Conference of School Psychologists from Romania in Baile Felix Spa
- 26 et 27 Novembre 2009 : EUFAMI Conference 'The forgotten children' in Vilnius
- 3 et 4 Décembre 2009 : conférence sur les droits de l'enfant à Bratislava
- mai 2010 : formation Comenius : "Child Rights Education for Professionals" Bratislava

Francine Corman,
vice présidente de l'AFPEN,
représentante de la FFPP au sein du NEPES

L'actualité vue
par les Ateliers
Perplexes



Animateur de Groupes d'Analyse de Pratiques

Objectifs pédagogiques : acquérir les compétences nécessaires pour mettre en place une qualité d'expression et d'écoute facilitant l'implication de tous dans le travail demandé, l'étude des situations, la régulation et le réajustement des pratiques. S'approprier des méthodes de présentation d'une situation problème, étudier ses principaux aspects, notamment ses dimensions professionnelles et personnelles.

Objectifs pratiques : trois thèmes principaux sont abordés durant les sessions :

- Spécificité de l'écoute des professionnels en situation d'analyse des pratiques, ce qu'elle demande comme ajustement par rapport à la pratique des psychologues en relation de face à face.
- Finalités, principes et méthodes d'animation des groupes d'analyse des pratiques.
- Préparation, suivi et organisation

Intervenants (sous réserve de modification) : Georges Arbuz, Psychosociologue, enseignant formateur à Paris VII et à Paris XIII, membre du Groupe de Recherche sur l'Enfance et l'Adolescence, (GRAPE) et de la Société Française de Gériatrie et de Gérontologie et Sylvie Dauriac, Psychologue clinicienne, Formée à l'animation de groupes et à l'analyse des pratiques au GRAPE.

Modalités :

Durée : 6 jours en trois sessions de deux jours chacune avec un intervalle d'environ un mois entre les sessions

Taille du groupe : 12 à 14 participants

Dates : Prochaine session : **11 et 12 janvier - 1 et 2 février - 15 et 16 mars 2010**

Lieu de la formation : Paris 19ème

Tarifs :

Adhérents FFPP : 780 euros

Public : 1300 euros

Renseignements et Inscriptions :

Jeannine Accoce FFPP

71 av Edouard Vaillant 92774 Boulogne Billancourt cedex

siege@ffpp.net

tél 01 55 20 54 29 fax 01 43 47 20 75

Site internet : www.psychologues-psychologie.net

Les Ecrits Professionnels du Psychologue

Objectifs de la formation :

Appréhender les enjeux et les responsabilités dans la production des écrits professionnels : droits, devoirs, moyens. Mettre en perspective les obligations déontologique et juridique, définir la place et le rôle de chacune. Comprendre les enjeux et les modes de communication intra et interinstitutions.

Formation sur deux jours.

Animateur : Marie-Jeanne Robineau, psychologue et Marie-Claude Mietkiewicz, universitaire

Dates : **6 et 7 octobre 2009**

Lieu : Paris 19e

Session de 14 personnes

Tarifs : Adhérent : 375 € Public : 500 €

L'annonce des mauvaises nouvelles

Objectifs pédagogiques : acquérir les compétences nécessaires pour mettre en place une qualité d'expression et d'écoute facilitant l'implication de tous dans la situation de crise grave, l'étude de la situation dramatique, la régulation et le réajustement de l'écoute. S'approprier des méthodes de présentation d'une situation problème, étudier ses principaux aspects, notamment ses dimensions émotionnelles : Entre 1. Ce que sait ou croit savoir le patient. 2. Ce que le patient veut savoir ...

Intervenante :

Catherine WIEDER, Psychologue clinicienne

Durée : 2 journées

Session de 12 à 14 participants

Dates : **jeudi 10 décembre et vendredi 11 décembre 2009**

Lieu de la formation : Paris 19e

Tarifs :

Adhérent : 330 €

Public : 450 €

Retrouver plus en détail les formations sur le site internet ou sur le numéro spécial de Fédérer - août 2009

Tarifs Adhésion

ADHESION INDIVIDUELLE

| | 1ère adhésion | Renouvellement de cotisation |
|--------------|---------------|------------------------------|
| Normal | 71,00€ | 106,00€ |
| Retraité (1) | 46,00€ | 76,00€ |
| Réduit (2) | 35,00€ | 35,00€ |

A partir du 1er juillet et jusqu'au 31 octobre : demi cotisation : 35,50 € - normal, 23€ - retraité, 17,50€ - réduit

A partir du 1er Novembre et jusqu'à décembre de l'année suivante : cotisation de l'année suivante : 71€ - normal, 46€ - retraité, 35€ - réduit

(1) Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAAJ (Aide professionnelle, aide et assistance juridique).

(2) Étudiant en master ou doctorant non allocataire et psychologue non imposable, sur justificatif.

ADHESION ORGANISATIONNELLE

Nombre d'anciens adhérents X 41,00€

+

Nombre de nouveaux adhérents X 26,00€ (1)

(1) suivant conditions : consulter le siège

COTISATION DE SOUTIEN POSSIBLE POUR TOUS - FACULTATIVE

56,00€

COTISATION APAAJ

Comprise dans l'adhésion individuelle tarif normal,

Facultative et sur demande au siège pour les autres adhérents individuels et pour les adhérents des organisations membres

26,00€

Retrouvez et téléchargez sur le site de la FFPP :

- Le bulletin d'adhésion individuelle
- Le bulletin d'adhésion organisationnelle
- Le formulaire d'autorisation de prélèvement

Pour toute question, contacter le Siège :

siege@ffpp.net

Tel : 01 55 20 54 29 - Fax : 01 43 47 20 75

REJOIGNEZ LA FFPP



EuroPsy : c'est parti ! EuroPsy : vos avis !

Dans son assemblée générale d'Oslo, les 11 et 12 juillet 2009, l'EFPA a décidé de lancer EuroPsy à partir de janvier 2010 dans tous les pays où cela est possible. C'est le cas de la France. Le Comité Français de Délivrance de la Certification EuroPsy : le CoFraDeC EuroPsy va progressivement lancer la certification dans le courant de l'année prochaine.

Ce démarrage se fera progressivement et avec les précautions nécessaires à l'application d'un concept aussi nouveau. Même si les membres du CoFraDeC EuroPsy sont divers dans leurs orientations et leurs pratiques, ils ne peuvent définir à eux seuls la manière dont la certification va se mettre en place en France.

L'un des points les plus nouveaux et des plus délicats du projet concerne la « pratique professionnelle supervisée ». Le CoFraDeC EuroPsy a décidé de parler de « praticien référent EuroPsy » et de pratique professionnelle avec praticien référent. Il lui a en effet semblé que ces appellations correspondaient mieux à la situation française. Reste à définir la manière de faire fonctionner cette pratique.

Pour cela, le CoFraDeC EuroPsy organise un colloque dont le programme est présenté ci-dessous.

Le matin, il s'agira d'entendre comment la «supervision» s'effectue ailleurs que chez nous : chez nos voisins Anglais et nos amis Québécois où elle se pratique depuis longtemps. Chez nos voisins Espagnols qui viennent de la mettre en place.

L'après midi, des ateliers par champs professionnels donneront lieu à des discussions sur la manière de mettre les choses en place en France. Chaque atelier sera introduit par un « témoin » français, spécialiste de la supervision dans son domaine et chacun pourra ensuite donner son point de vue. Les membres du CoFraDeC EuroPsy se répartiront dans les ateliers pour animer les discussions et entendre les points de vue. Un compte-rendu de la journée sera publié sur le site web EuroPsy.fr.

9 h 30 accueil des participants

10 h Roger Lécuyer, président du CoFraDeC EuroPsy:

EuroPsy et l'état actuel de son implantation en Europe et en France

10 h 30 Ingrid Lunt, animatrice du groupe de travail EuroPsy depuis l'origine : *Les pratiques de supervision au Royaume Uni*

11 h 10 pause

11 h 30 Conrad Lecomte : professeur de psychologie clinique à l'université de Montréal.

La supervision clinique: un processus de réflexion essentiel au développement de la compétence professionnelle

12 h 10

Jose-Maria Peiro, membre du groupe de travail EuroPsy et président du Comité d'accréditation Espagnol :

La mise en place de la pratique professionnelle supervisée en Espagne

14 h ateliers par champs professionnels :

La supervision en France : comment mettre en place la pratique professionnelle avec référent EuroPsy ?

16 h 30 : Compte-rendu des ateliers et conclusions de la journée.

La certification Europsy

Une journée d'information et de réflexion
Samedi 21 novembre 2009

Institut de Psychologie
Boulogne Billancourt

Inscription :

Individuelle : 60 €

Formation continue ou bon de commande universitaire : 100 €

Étudiants : 20 €

Bulletin d'inscription à télécharger sur :

www.europsy.fr/ - www.psychologues-psychologie.net

Conférence de consensus en Psychologie 2008 – 2010

*L'examen psychologique et les utilisations
des mesures en psychologie de l'enfant*

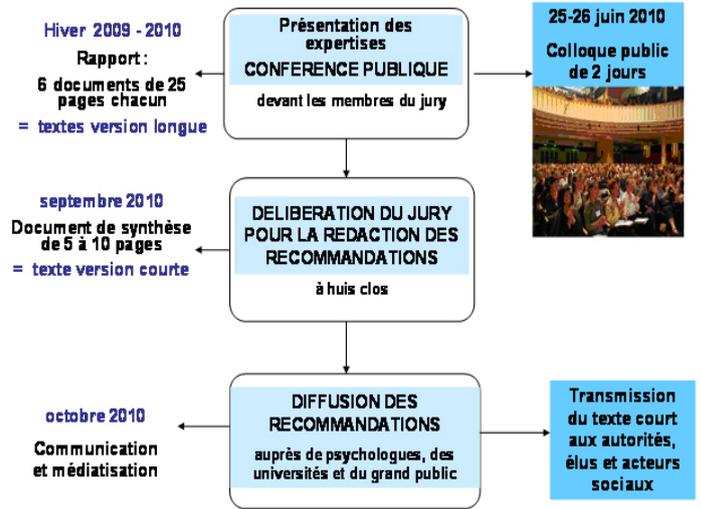
vendredi 25 et samedi 26 juin 2010

Lieu envisagé : Paris

Nombre limité de places.

Lire l'article dans le Journal des Psychologues de septembre 2009 n° 270

LES 3 TEMPS DE LA CONFERENCE DE CONSENSUS



Été 2011 Evaluation de l'impact de la conférence de consensus



je suis fou, folle et vous ?

Campagne de solidarité en santé mentale

Advocacy organise une campagne pour une politique citoyenne en Santé Mentale. A ce titre, l'association invite toute personne concernée, soit à partir de son expérience personnelle, soit à partir de son expérience socio-professionnelle, à participer aux événements de Paris et de Caen. (voir flyer joint)

le premier événement sera le 5 octobre : les assises, pour une politique citoyenne en santé mentale, qui se dérouleront au conseil régional d'idf. (m° saint François Xavier)

Des réunions de préparation de ces assises auront lieu les jeudis 3, 10, 17, 24 septembre et 1^{er} octobre à 14 h30,

les lundis 14 et 28 septembre à 18h30

au 5 place des fêtes 75019 (M° place des fêtes ligne 11).

Développements de la pensée de DIDIER ANZIEU

Le Travail de l'Inconscient

Samedi 21 novembre 2009

Paris - Maison de la Chimie

Le travail du rêve et de l'auto-analyse
Gérard Bonnet

Le travail de l'inconscient dans l'œuvre
Maurice Corcos

Fond et forme des représentations mentales de transformation
Bernard Gibello

Le travail psychique dans les groupes
René Kaës

Le travail du psychanalyste
François Richard

Des schèmes mentaux au travail des images
Serge Tisseron

Places limitées

Renseignements & Inscriptions
TPMA - 40, avenue Saint-Jacques - 91600 Savigny-sur-Orge - Tél. Fax: 01 69 44 53 70

www.psychomediainmagazine.fr

venez à celles qui sont compatibles avec vos horaires, si vous n'y participez pas venez le 5 octobre

renseignement sur le site:

www.advocacy.fr

vous pouvez joindre Martine DUTOIT au 0145322235 ou Siege@advocacy.fr



17 Fédérer 50 - octobre 2009

Boulogne-Billancourt, Institut de Psychologie, Université Paris-Descartes

Les Entretiens Francophones DE LA PSYCHOLOGIE

20 10

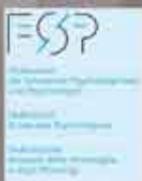
22, 23, 24
Avril

Organisés par :

La Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie
(FFPP)
(www.psychologues-psychologie.net)

La Fédération Belge des
Psychologues (FBP)
(www.bfp-fbp.be)

La Fédération Suisse des
Psychologues (FSP)
(www.psychologie.ch)



Yves Clot
Agnès Florin
Roland Gori
Albert Jacquard
Michel-Louis Rouquette
Marie Santiago



Pour tout renseignement :
Fédération Française
des Psychologues
et de Psychologie - FFPP
71 av. E. Vaillant 92774
BOULOGNE
BILLANCOURT Cedex
tél./ + 33 (0) 1 55 20 54 29
fax / + 33 (0) 1 43 47 20 75
siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net

www.psy-entretiens-2010.org

Les Entretiens Francophones de la Psychologie

22, 23, 24 avril 2010

– Boulogne-Billancourt, Institut de Psychologie,
Université Paris-Descartes –

7 Conférences
8 Tables rondes
1 Echange
12 Symposiums
37 Ateliers
1 Pièce de théâtre

Actualiser ses connaissances dans les secteurs
d'activité

Clinique-santé Education Travail Social-Justice

Apports transversaux

Débats, réflexions, actualités

Session spéciale étudiants et jeunes diplômés

Salon de la Psychologie

Après les éditions de 2004, 2006 et 2008, les Entretiens de la Psychologie de 2010 porteront essentiellement sur la formation continue des psychologues à travers 4 secteurs d'activité, des apports transversaux, des débats et réflexions sur l'actualité, une journée spécifique pour les étudiants et jeunes diplômés et toujours le Salon de la Psychologie.

Qu'y a-t-il de nouveau dans mon domaine d'activité ?

5 conférences plénières

Champ clinique-santé : Marie SANTIAGO (Professeure ordinaire, Directrice du Centre de Recherche en Psychologie de la Santé – CerPsa, Institut de Psychologie, Université de Lausanne)

Champ clinique-santé : Roland GORI (Psychanalyste, Professeur en psychopathologie clinique, Laboratoire de Psychopathologie Clinique et Psychanalyse, Université de Provence)

Champ éducation : Agnès FLORIN (Professeur en psychologie du développement et de l'éducation, Responsable de l'Equipe CEDRE, Laboratoire

Labécd, Université de Nantes)

Champ travail : Yves CLOT (Professeur, Chaire de psychologie du Travail, Centre de Recherche sur le Travail et le Développement, CNAM)

Champ social-justice : Michel-Louis ROUQUETTE (Professeur de Psychologie Sociale, Directeur du Laboratoire de Psychologie Environnementale, Université Paris-Descartes, Institut de Psychologie)

De quoi ai-je besoin pour exercer mon métier ?

Les symposiums exposent le résultat de recherches récentes, les ateliers offrent une mise en pratique professionnelle sur le terrain (programme détaillé sur le site des Entretiens).

Champ clinique-santé : 4 symposiums et 10 ateliers
Florence VAILLANT, Nina GAUBERT, Marie Eve PAOLI, Romina TOQUÉ, Anne-Marie TONIOLO, Marie-Claude MIETKIEWICZ, Jean-Baptiste THIERRY, Benoît SCHNEIDER, Philippe COMPAGNONE, France FRASCAROLO, Stéphane RUSINEK, Frédéric CHAPELLE, Pierluigi GRAZIANI, Rollon POINSOT, Céline BRISON, Nady VAN BROECK, Emmanuelle ZECH, Carole TARDIF, Morgiane BRIDOU, Colette AGUERRE, Mireille BASTIEN-TONIAZZO, Isabelle COMTE-GERVAIS, Christian BALLOUARD

Champ éducation : 3 symposiums et 5 ateliers
Claire LECONTE, Pierre COSLIN, Brigitte TISON, Yvane WIART, Jocelyne HANSEN, Jocelyne COSLIN, Évelyne CLÉMENT, Zdenka BALIGAND, Catherine HOUEMENT, Bruno VIVICORSI, Anne-Marie FONTAINE, Henri DOMINICI, Barry SCHNEIDER, Pascal MALLET, Jacques RICHARD, Evan LOARER, Philippe CHARTIER, Olivier HOUDÉ, Céline LANOE, Gaëlle LEROUX, Amélie LUBIN, Nicolas POIREL, Arlette PINEAU, Sandrine ROSSI

Champ travail : 3 symposiums et 6 ateliers
Dominique LHUILIER, Malika LITIM, Cécile BRIEC, Pascal BEGUIN, Mathieu RAYBOIS, Christine JEOFFRION, Christine LAGABRIELLE, Magali MANZANO, Davy CASTEL, Laurent AGESILAS, Alix FOULARD, Christian BALLOUARD, Julien PERRIARD, Ingrid VERNEZ, Julie LALOO, Ilios KOTSOU

Champ social-justice : 1 symposium et 6 ateliers
Benoît SCHNEIDER, Pascal ROMAN, Maria FERNANDEZ, Catherine SELLENET, Tamara

LEONOVA, Aurélie WASEM, Olivier VECHO, Dominique SZEPIELAK, Carole DAMIANI, Chantal DE MEY-GUILLARD, Anne ANDRONIKOF, Geneviève CÉDILE, Bertrand PHESANS, Alain DUMEZ, Jean Pascal ASSAILLY, Patricia DELHOMME, Hélène ROMANO

Apports transversaux : 1 symposium, 7 ateliers et 1 pièce de théâtre

Nadine PROIA-LELOUEY, Serge BLONDEAU, Annick FINEL, Anne GOLSE, Pascal LE MALEFAN, Marie-Jeanne ROBINEAU, Sylvie DAURIAC, Catherine WIEDER, Danièle COSTE, Gaëlle GILI, François-Régis DUPOND MUZART, Brigitte GUINOT, Odile JANVRE

Journée spéciale étudiants et jeunes diplômés :

1 table ronde et 3 ateliers, en plus des apports transversaux

L'entrée sur le marché du travail, Droits et devoirs au travail, La toile aux multiples visages, ateliers animés par un junior et un senior, Travailler autrement, table ronde animée par Emmanuelle TRUONG-MINH. Des modalités d'inscription très préférentielles aux Entretiens sont proposées ; elles ouvrent droit à l'ensemble de la manifestation.

Réflexions, débats et actualités :

2 conférences et 5 tables rondes

Europsy (Roger LÉCUYER, Noël DERDAELE, Francis VAN DAM), La déontologie comme symptôme pathognomonique (Alain LÉTUVÉ), Les sectes et l'aliénation mentale (Christian BALLOUARD, Georges FENECH, Danièle MULLER-TULLI, Catherine PICARD, Delphine GUÉRARD, Gérald BRONNER), Lorsque la psychothérapie est une nouvelle forme de religion (Christian BALLOUARD, Danièle HERVIEU-LÉGER, Françoise CHALMEAU, Delphine GUÉRARD, Philippe GROSBOIS), Faut-il évaluer les psychologues ? Comment ? (animée par Patrick COHEN), De la pratique à la publication (animée par Jean-Pierre PÉTARD)

Réflexions, débats et actualités :

2 tables rondes en séances plénières

L' évolution de la place et du rôle du psychologue dans le champ de la santé : quoi de neuf ces deux dernières années ? (animée par Brigitte GUINOT & Michaël VILLAMAUX)

Autour de Lagache : histoire et témoignages (animée par Christian BALLOUARD, avec Yvon BRÈS, Annick OHAYION, Catherine WIEDER, & Jean-Pierre PÉTARD)

Échange autour du thème « Lois, Science et

Société » en séance plénière

Animé par Alain LÉTUVÉ, avec Albert JACQUARD (Généticien, Essayiste, ancien Membre du Comité Consultatif National d'Éthique)

Le salon de la psychologie : échanges, dédicaces, démonstrations, conseils, achats, inscriptions, avec des stands professionnels, scientifiques et associatifs (associations, éditeurs de tests, formations, librairie, revues spécialisées, fédératifs, étudiants et jeunes diplômés...) sur les 3 jours

Organisés par

La Fédération Française des
Psychologues et de Psychologie (FFPP)
www.psychologues-psychologie.net

La Fédération Belge des Psychologues (FBP)
www.bfp-fbp.be

La Fédération Suisse des Psychologues (FSP)
www.psychologie.ch

Pour vous inscrire (tarifs valables jusqu'au 31/12/09)

Formation continue : 3 jours (354 €)

Membres de la FFPP, de la FSP ou de la FBP-BFP :
Individuels :

1 jour (52 €) / 2 jours (84 €) / 3 jours (112 €)

Bon de commande universitaire :

1 jour (112 €) / 2 jours (173 €) / 3 jours (222 €)

Non membres de la FFPP, de la FSP ou de la FBP-BFP :
Individuels :

1 jour (79 €) / 2 jours (134 €) / 3 jours (178 €)

Bon de commande universitaire :

1 jour (167 €) / 2 jours (233 €) / 3 jours (288 €)

Tarifs réduits :

Etudiants non allocataires, jeunes diplômés (2 ans),
chômeurs : 3 jours (30 €)

Pour tout renseignement :

Fédération Française des Psychologues et de
Psychologie - FFPP -

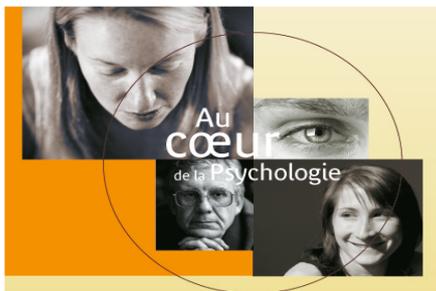
71 av. E. Vaillant 92774 BOULOGNE

BILLANCOURT Cedex

tél./ + 33 (0) 1 55 20 54 29 ou fax / + 33 (0) 1 43 47
20 75 / siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net

www.psy-entretiens-2010.org



2009

DEMANDE D'ADHÉSION INDIVIDUELLE à la FFPP

Compléter ou cocher les cases vous concernant



NOM PRÉNOM

ADRESSE PERSONNELLE

ADRESSE PROFESSIONNELLE COMPLÈTE

E-MAIL CONFIRMATION E-MAIL

TÉL. PERSONNEL PROFESSIONNEL

ANNÉE DE NAISSANCE

QUELLE EST VOTRE SITUATION ?

- Salarie Exercice libéral Activité mixte
 Etudiant En recherche d'emploi Retraité

DÉCRIVEZ VOTRE ACTIVITÉ EN QUELQUES MOTS SIGNIFICATIFS :

Ex: FPH Tps plein Cancérologie ou CMPP tps partiel Enfants, ados, Adultes ou FPE Enseignant chercheur MCF tps plein ou Etudiant
M1 Enfance et Adolescence Paris 5 etc :

Pièces à fournir :

- Copie de l'attestation ADELLA défaut copies des diplômes ouvrant droit au titre (le seul DESS ne suffit pas)
- Chèque de cotisation établi à l'ordre de "Fédération Française des Psychologues et de Psychologie" pour un montant de :

| | |
|--|-------|
| Tarif 1ère adhésion (1er jan au 31 déc.08) | 67 € |
| Tarif 1ère adhésion Retraité (1er jan au 31 déc.08) | 42 € |
| Tarif Psychologues non imposables et Etudiant (Master 1 ou 2, Doctorant) (1er jan au 31 déc.08) (sur justificatif) .. | 35 € |
| Adhésion 15 mois (1er oct. 08 au 31 déc. 09) | 102 € |
| + Cotisation de soutien (facultatif) | 52 € |

Date et signature :

Bulletin à retourner avec votre chèque à l'adresse ci-dessous



Bureaux : 71 av Edouard Vaillant 92774 Boulogne-Billancourt cedex.
Tél : 01 55 20 54 29
www.psychologues-psychologies.net / siege@ffpp.net



Membre fondateur de l'EFPA
14000001 Le service des
Associations de Psychologues



Membre fondateur de l'FFP
Fédération Française des Psychologues